

Annexe 1. Le concept d'emploi retenu

Pour décrire le marché du travail, la statistique publique retient généralement la situation des travailleurs dans leur emploi principal, s'attachant moins aux emplois secondaires. Or le développement d'activités complémentaires semble aux dires de certaines études¹ prendre de l'ampleur, à la faveur du développement des plateformes. Ces activités sont partiellement repérables dans l'enquête Emploi même si elles souffrent d'une sous-déclaration (notamment de périodes d'emplois de courte durée) et d'une différence sensible entre les sources statistiques.

On peut appréhender ces activités complémentaires à travers la notion de pluriactivité qui recouvre les individus qui « exercent plusieurs emplois, soit parce que, exclusivement salariés, ils ont plusieurs employeurs, soit parce qu'ils sont à la fois non-salariés et salariés »². Si elle s'est accrue depuis 2003, la pluriactivité reste plutôt faible en France : selon l'enquête Emploi, le nombre de pluriactifs s'élève à 1,4³ million de personnes en 2013-2014, soit 5,4 % de l'emploi.

Néanmoins, la notion de pluriactivité est plus large que celle d'activité complémentaire puisqu'elle englobe les salariés qui exercent la même profession pour plusieurs employeurs, un cas fréquent dans les métiers de services à la personne exercés chez le particulier employeur (assistantes maternelles, aides à domicile notamment). À l'exclusion de ces professions par nature « multi-employeurs », le nombre de personnes en emploi qui exercent plusieurs activités différentes quel que soit le statut de l'activité complémentaire (indépendant/independant; salarié/salarié; salarié/independant) est inférieur à un million en 2014. Parmi ces personnes, certaines cumulent deux statuts, une situation qui a eu tendance à augmenter chez les salariés à titre principal depuis 2010 avec la création du statut d'autoentrepreneur.

Dans les enquêtes, l'emploi principal ou secondaire est plus souvent déclaré quand il est régulier que lorsqu'il s'agit d'une période d'emploi très courte, d'un « mini-job » qui n'est pas considéré comme un véritable emploi, et qui peut être aujourd'hui facilité par l'essor des plateformes. Répandu dans les pays anglophones, le travail occasionnel (*on-call work*) n'est repérable statistiquement en France que lorsqu'il s'agit, non pas d'une activité complémentaire, mais du seul emploi de la personne interrogée, considéré comme « temporaire ou d'appoint ». En 2014, 665 000 personnes déclarent exercer une telle activité. En outre, la sous-déclaration des petites activités est également compensée par une estimation du travail informel : ceux qui déclarent avoir eu une activité pour faire face à leurs dépenses quand ils n'ont pas d'autre emploi sont 53 000 en 2014.

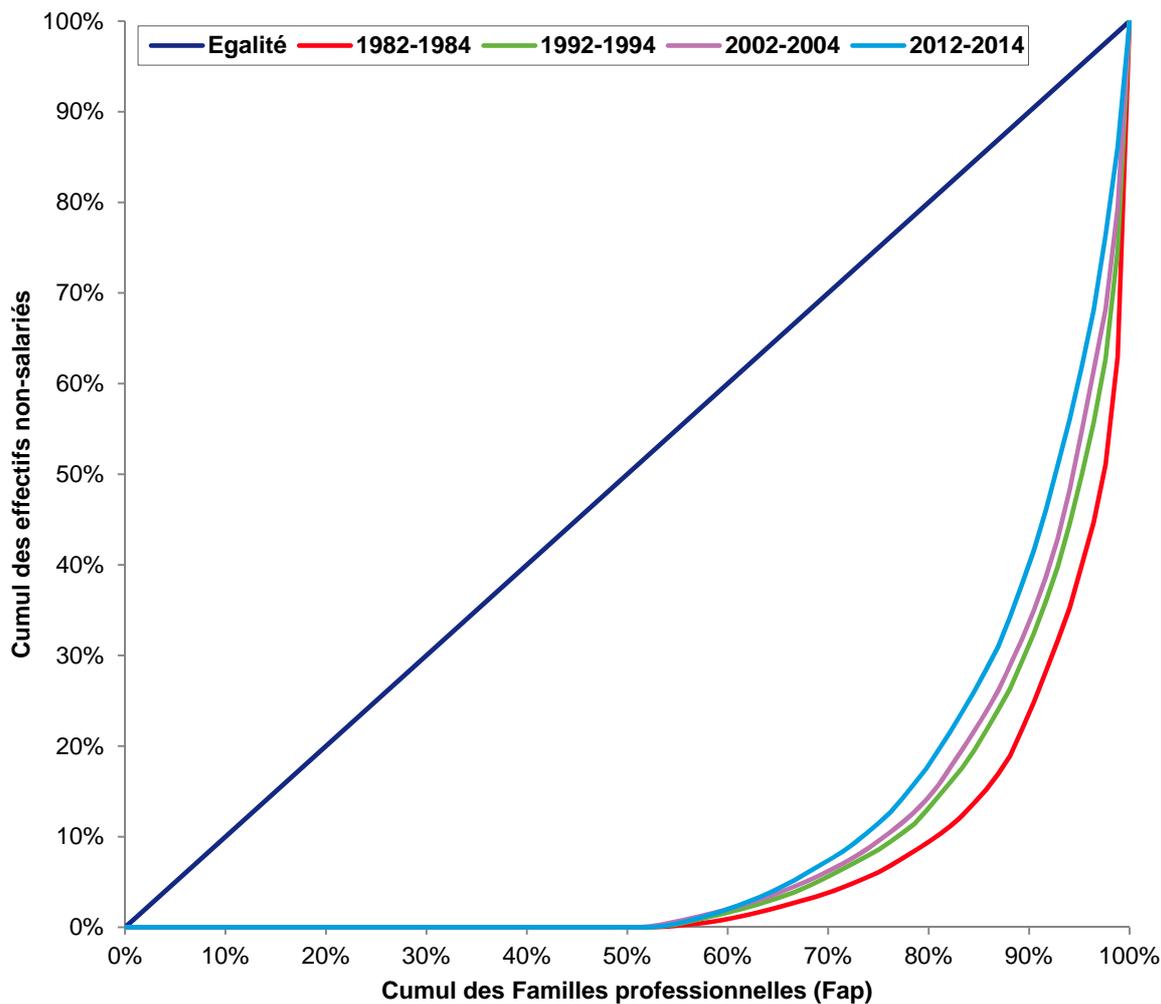
Au total, emploi complémentaire et travail occasionnel représenteraient un peu plus de 6 % de l'emploi aujourd'hui. Même sous-estimée, cette proportion reste faible et assez éloignée des chiffres avancés sur le *crowdworking* (travail intermédié par les plateformes), lesquels incluent généralement la location ou la revente d'occasion de biens (logement, voiture, équipements domestiques) qui ne sont pas considérées aujourd'hui comme une activité professionnelle.

¹ McKinsey Global Institute (2016), *Independent Work: Choice, Necessity, and the Gig Economy*, octobre.

² Voir le fiche Insee (2016), « [Temps et conditions de travail](#) », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », juillet, p. 114-115 ; Omalek L. et Rioux L. (2015), « [Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés](#) », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », février, p. 11-28.

³ Létroublon C. et Mourlot L. (2016), « [Les pluriactifs : quels sont leurs profils et leurs durées de travail ?](#) », *Dares Analyses*, n° 060, octobre.

Annexe 2. Courbe de concentration (Lorenz) de l'emploi non salarié par métier



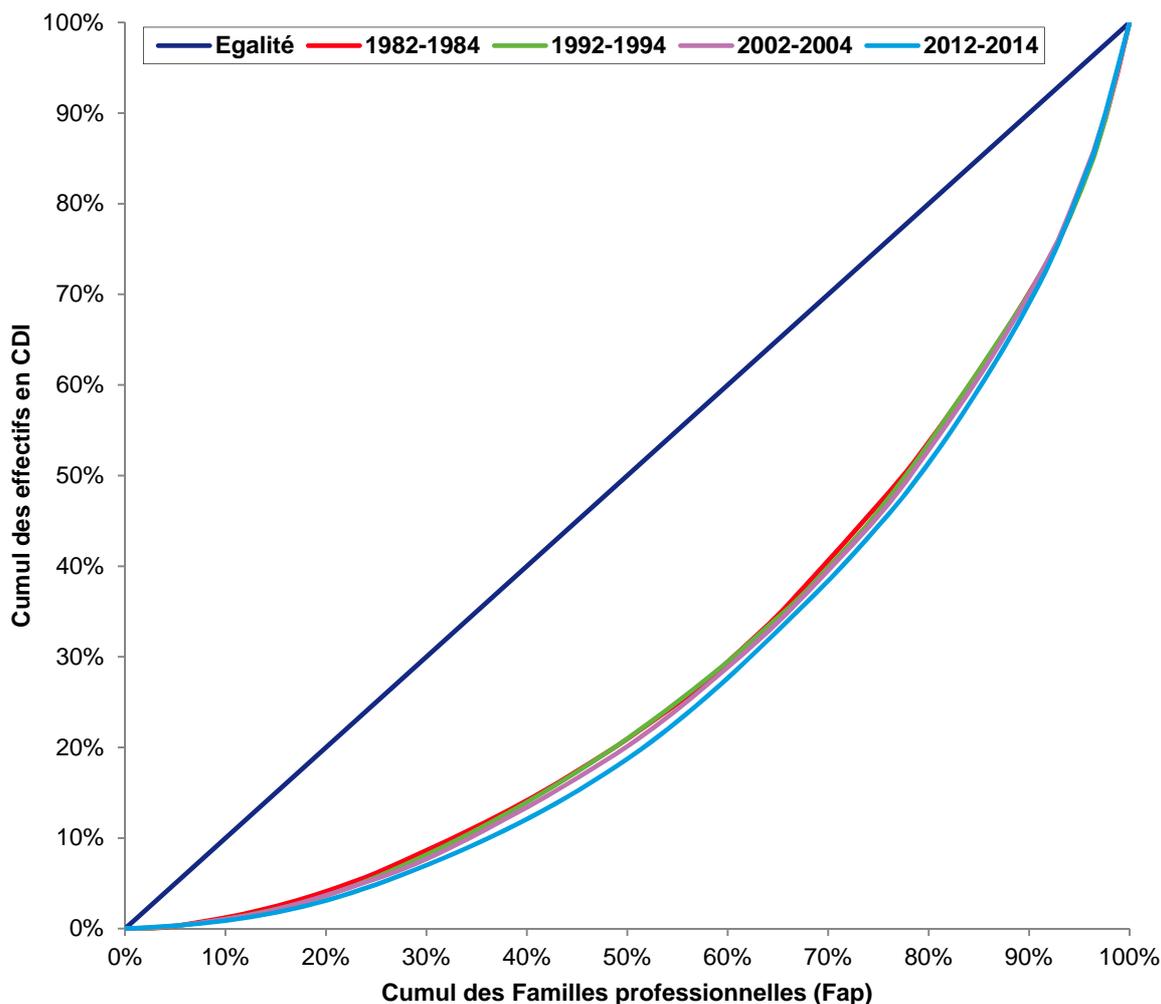
Note : données en moyenne annuelle sur trois ans pour 84 métiers.

Lecture : plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus la distribution de l'emploi non salarié est concentrée. Sur la période 2012-2014, 80 % des métiers les moins dotés en emploi non salarié concentrent 18 % de ces emplois. Sur la période 1982-1984, ils n'en concentraient que 9 %.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi non salarié de 15 ans et plus (hors Fap T6Z et X0Z).

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1982-2014 (Insee).

Annexe 3. Courbe de concentration (Lorenz) de l'emploi en CDI par métier



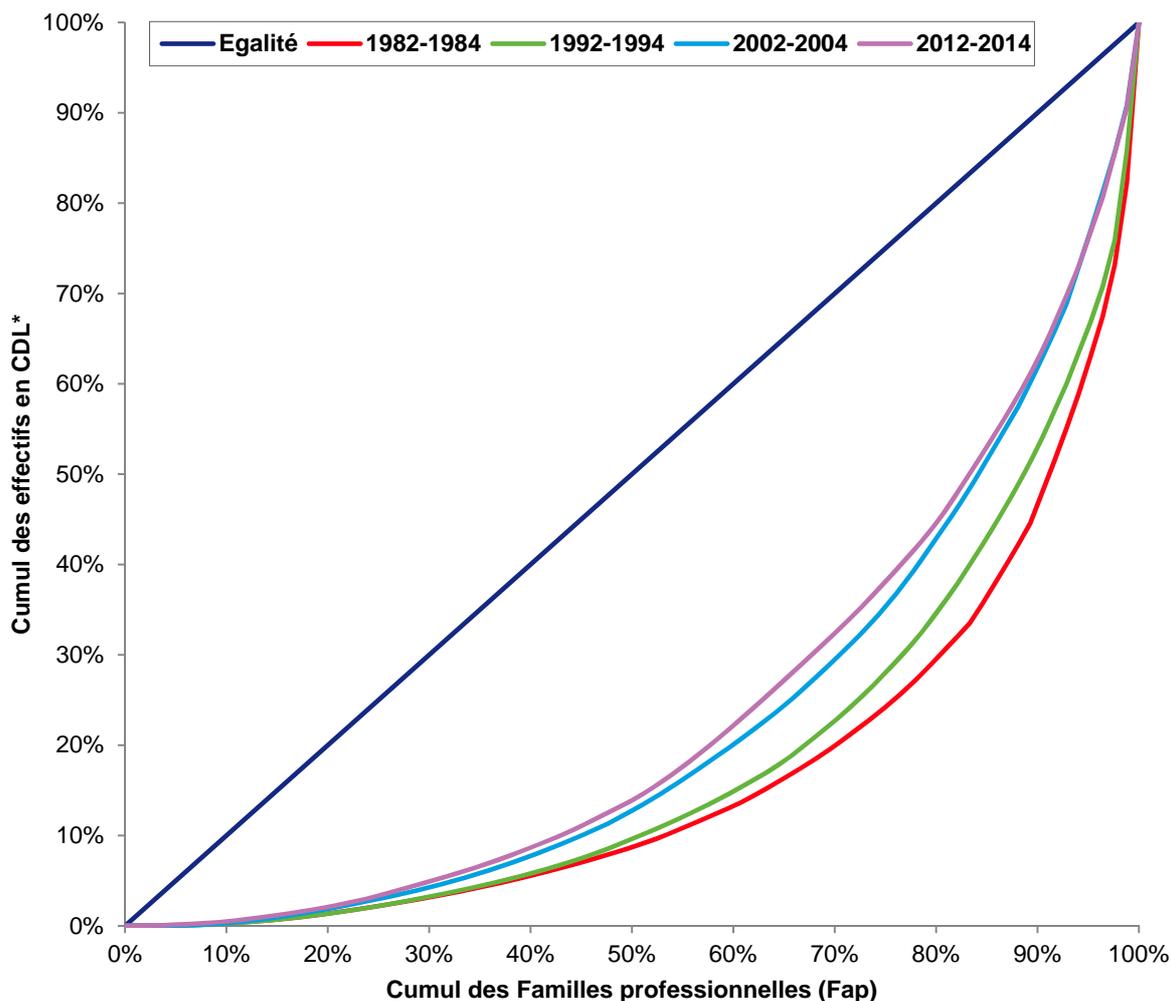
Note : données en moyenne annuelle sur trois ans pour 84 métiers.

Lecture : plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus la distribution de l'emploi en CDI est concentrée. Sur la période 2012-2014, 80 % des métiers les moins dotés en CDI concentrent 51 % de ces emplois. Sur la période 1982-1984, ils en concentraient 53 %.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en CDI de 15 ans et plus (hors Fap T6Z et X0Z).

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1982-2014 (Insee).

Annexe 4. Courbe de concentration (Lorenz) de l'emploi en CDL* par métier



* Intérim et CDD (y compris apprentis, stagiaires et contrats aidés).

Note : données en moyenne annuelle sur trois ans pour 84 métiers.

Lecture : plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus la distribution de l'emploi en CDL est concentrée. Sur la période 2012-2014, 80 % des métiers les moins dotés en CDL concentrent 44 % de ces emplois. Sur la période 1982-1984, ils n'en concentraient que 29 %.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en CDL de 15 ans et plus (hors Fap T6Z et X0Z).

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1982-2014 (Insee).

Annexe 5. Répartition des métiers selon la classe et part dans l'emploi en 2012-2014

Classes de métiers	Part dans l'emploi en 2012-2014
<i>Les indépendants traditionnels</i>	12,9%
A0Z - Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	2,1%
A1Z - Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	1,3%
B2Z - Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	1,5%
B7Z - Cadres du bâtiment et des travaux publics	0,6%
F3Z - Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,4%
G0B - Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	0,7%
L6Z - Dirigeants d'entreprise	0,6%
P3Z - Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	0,4%
R3Z - Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	2,1%
S0Z - Bouchers, charcutiers, boulangers	0,9%
S3Z - Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	0,8%
V2Z - Médecins et assimilés	1,5%
<i>Les freelances et néo-artisans</i>	12,0%
A3Z - Marins, pêcheurs, aquaculteurs	0,1%
B4Z - Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	2,1%
F1Z - Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	0,3%
F4Z - Ouvriers des industries graphiques	0,2%
K0Z - Artisans et ouvriers artisanaux	0,4%
N0Z - Personnels d'études et de recherche	1,5%
T0Z - Coiffeurs, esthéticiens	0,8%
U0Z - Professionnels de la communication et de l'information	0,6%
U1Z - Professionnels des arts et des spectacles	1,5%
V1Z - Infirmiers, sages-femmes	2,2%
V3Z - Professions paramédicales	1,7%
W1Z - Formateurs	0,6%
<i>Les intermittents</i>	27,8%
B0Z - Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	0,7%
B1Z - Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	0,4%
B3Z - Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	0,5%
B5Z - Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	0,3%
C0Z - Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,1%
C1Z - Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,2%
D0Z - Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	0,2%
D2Z - Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	0,6%
D3Z - Ouvriers non qualifiés de la mécanique	0,6%
E0Z - Ouvriers non qualifiés des industries de process	0,7%
E1Z - Ouvriers qualifiés des industries de process	1,2%
F0Z - Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0,1%
F2Z - Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,1%
J0Z - Ouvriers non qualifiés de la manutention	1,4%
J1Z - Ouvriers qualifiés de la manutention	1,8%
L2Z - Employés administratifs d'entreprise	1,5%
M0Z - Employés et opérateurs de l'informatique	0,1%

R0Z - Caissiers, employés de libre-service	1,1%
R1Z - Vendeurs	3,3%
S1Z - Cuisiniers	1,4%
S2Z - Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	1,5%
T4Z - Agents d'entretien	5,0%
V0Z - Aides-soignants	2,3%
V4Z - Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	1,3%
V5Z - Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	1,5%
Les permanents	47,3%
A2Z - Techniciens et cadres de l'agriculture	0,3%
B6Z - Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	1,2%
C2Z - Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	0,6%
D1Z - Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	0,4%
D4Z - Ouvriers qualifiés de la mécanique	0,6%
D6Z - Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	0,9%
E2Z - Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	0,9%
F5Z - Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	0,1%
G0A - Ouvriers qualifiés de la maintenance	0,8%
G1Z - Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	1,8%
H0Z - Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	1,1%
J3Z - Conducteurs de véhicules	3,0%
J4Z - Agents d'exploitation des transports	0,4%
J5Z - Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	0,8%
J6Z - Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	0,3%
L0Z - Secrétaires	1,7%
L1Z - Employés de la comptabilité	1,2%
L3Z - Secrétaires de direction	0,6%
L4Z - Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	1,6%
L5Z - Cadres des services administratifs, comptables et financiers	2,5%
M1Z - Techniciens de l'informatique	0,6%
M2Z - Ingénieurs de l'informatique	1,4%
P0Z - Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	3,0%
P1Z - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés)	1,6%
P2Z - Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	1,8%
P4Z - Armée, police, pompiers	1,5%
Q0Z - Employés de la banque et des assurances	1,0%
Q1Z - Techniciens de la banque et des assurances	0,8%
Q2Z - Cadres de la banque et des assurances	1,0%
R2Z - Attachés commerciaux et représentants	2,0%
R4Z - Cadres commerciaux et technico-commerciaux	2,1%
T1Z - Employés de maison	0,9%
T2Z - Aides à domicile et aides ménagères et assistantes maternelles	3,9%
T3Z - Agents de gardiennage et de sécurité	0,9%
W0Z - Enseignants	4,1%
Total	100%

Note : données en moyenne annuelle sur trois ans pour 84 métiers.

Lecture : en 2014, les agents d'entretien représentent 5 % de l'emploi total.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans et plus (hors Fap T6Z et X0Z).

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 2012-2014 (Insee).

Annexe 6. Évolution des statuts d'emploi par classes de métiers (1984-2014)

2014	Non-salariés		CDI		CDL*		Total (milliers)	Part dans l'emploi total
	Effectifs (milliers)	Part de non-salariés	Effectifs (milliers)	Part de CDI	Effectifs (milliers)	Part de CDL*		
Les indépendants traditionnels	1 590	48%	1 420	43%	270	8%	3 280	13%
Les freelances et néo-artisans	820	27%	1 870	61%	380	12%	3 070	12%
Les intermittents	90	1%	5 480	77%	1 560	22%	7 130	28%
Les permanents	310	3%	10 810	90%	940	8%	12 060	47%
Total	2 810	11%	19 580	77%	3 150	12%	25 540	100%
1984								
Les indépendants traditionnels	2 880	69%	1 150	27%	160	4%	4 190	19%
Les freelances et néo-artisans	460	22%	1 470	71%	150	7%	2 080	9%
Les intermittents	180	3%	5 700	86%	770	12%	6 650	30%
Les permanents	220	2%	8 210	88%	890	10%	9 320	42%
Total	3 740	17%	16 530	74%	1 970	9%	22 240	100%
Taux de croissance annuel moyen (1984-2014)								
Les indépendants traditionnels	-2,0%		0,7%		1,8%		-0,8%	
Les freelances et néo-artisans	1,9%		0,8%		3,1%		1,3%	
Les intermittents	-2,3%		-0,1%		2,4%		0,2%	
Les permanents	1,1%		0,9%		0,2%		0,9%	
Total	-0,9%		0,6%		1,6%		0,5%	

*CDL : intérim, CDD (y compris apprentis, stagiaires et contrats aidés).

Note : données en moyenne annuelle sur trois ans pour 84 métiers.

Lecture : en 2012-2014, au sein des métiers intermittents la part de CDL s'élève à 22 % contre 12 % dans l'emploi total. Entre 1984 et 2014, l'emploi a progressé de + 1,3 % en moyenne par an dans ces professions.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans et plus (hors Fap T6Z et X0Z).

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1984-2014 (Insee).

La seule catégorie de métiers qui perd de l'emploi en trente ans est celle des **indépendants traditionnels** (- 0,8 % par an entre 1984 et 2014), et sa part dans l'emploi régresse (13 % en 2014 contre 19 % en 1984). Ce déclin est essentiellement tiré par la chute de l'emploi agricole. Dans ces professions, le salariat progresse néanmoins au même rythme que dans l'emploi global, que ce soit en CDI ou en CDL. Par conséquent, la part des non-salariés a chuté de manière sensible (passant de 69 % en 1984 à 48 % en 2014) tandis que le poids relatif du CDI et du CDL a quasiment doublé.

Les **free lances et néo-artisans** créent le plus d'emploi en trente ans (+ 1,3 % par an) et leur part dans l'emploi progresse (12 % en 2014 contre 9 % en 1984). Ce sont essentiellement des métiers de services et leur qualification y est plus élevée que la moyenne des emplois (on y compte peu, voire aucun employé ou ouvrier non qualifié). Or, les activités tertiaires et les professions qualifiées sont les plus dynamiques en termes d'emploi depuis trente ans⁴. Le non-salariat et les CDL progressent dans ces métiers deux fois plus vite que dans l'emploi total, tandis que le CDI augmente au même rythme. L'essor des CDL est essentiellement tiré par les professionnels des arts et spectacles dont une grande part bénéficie du régime des intermittents du spectacle (un salarié en CDL sur quatre chez les *free lances* et *néo artisans* appartient à cette famille professionnelle). Mais c'est le regain de l'indépendance statutaire au cours des dix dernières années qui caractérise cette catégorie de métiers : le non-salariat y progresse de + 4 % par an entre 2005 et 2014 contre + 0,7 % dans l'emploi total. Si le CDI reste majoritaire (61 %), il s'érode au profit du non-salariat et des CDL qui représentent respectivement 27 % et 12 % de l'emploi en moyenne dans ces métiers (contre 22 % et 7 % en 1984).

⁴ France Stratégie/Dares (2015), [Les métiers en 2022](#), rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

Les **intermittents** créent moins d'emploi que l'ensemble des professions et leur part dans l'emploi régresse (28 % en 2014 contre 30 % en 1984). Ils sont, en effet, concentrés dans des métiers industriels ou de la construction et les faibles qualifications y dominent. Désindustrialisation et automatisation, synonymes de gains de productivité et d'élévation du niveau de qualification, ont dès lors affecté nombre de métiers d'*intermittents*. C'est la progression très forte et univoque des CDL qui les caractérise : déjà prégnant chez les intermittents il y a trente ans, ce statut croît de + 2,4 % par an contre + 1,6 % dans l'ensemble des professions. Symétriquement, les effectifs en CDI stagnent et les non-salariés (numériquement très faibles dans ces métiers) déclinent. Toujours majoritaire, la part des CDI a néanmoins reculé, passant de 86 % des effectifs de ces professions en 1984 à 77 % en 2014. Symétriquement, la part des CDL y est passée de 12 % à 22 % sur la même période.

Les **permanents** sont la deuxième catégorie de métiers derrière les *free lances* et *néo-artisans* à créer le plus d'emplois en trente ans et leur part dans l'emploi progresse (47 % en 2014 contre 42 % en 1984). Ils sont numériquement les plus nombreux et représentent près d'un emploi sur deux. Ce qui caractérise ces permanents, c'est la très faible progression des CDL (+ 0,2 % par an entre 1984 et 2014) alors qu'ils se sont diffusés très largement dans les métiers (avec un taux de croissance annuel moyen depuis trente ans de + 1,6 % dans l'emploi total et équivalent ou supérieur à 2 % par an chez les *indépendants traditionnels*, les *free lances* et *néo-artisans*, et bien sûr chez les *intermittents*). La part des CDL chez les permanents a même légèrement régressé passant de 10 % en 1984 à 8 % en 2014. Symétriquement, la part des CDI progresse légèrement sur la même période (passant de 88 % à 90 %).